

## Formulaire d'inscription 2023 / 2024

Envoyer à : FFRandonnée Comité Côte-d'Or  
9, rue Jean-Renoir – 21000 Dijon

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :        /        /

Sexe :  Féminin         Masculin

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Mail : .....@.....

Tél : .....

Accepte de recevoir de l'information FFRando :

oui  non

Accepte de recevoir de l'information des partenaires

FFRando :  oui  non

## Bulletin d'adhésion 2023 / 2024

Envoyer à :

**FFRandonnée Comité Côte-d'Or**  
9 rue Jean Renoir - 21000 DIJON  
Tél. : 03 80 41 48 62 – Mél. : cote-dor@ffrandonnee.fr  
[www.cotedor-randonnee.com](http://www.cotedor-randonnee.com)

Je souscris à la licence

Licence Comité individuelle RC + AC 37,25 €

*Je note que la licence est valable jusqu'au 31/08/2024 et que l'assurance rattachée est valable jusqu'au 31/12/2024*

Je souhaite m'abonner à *Passion Rando magazine* pour 4 numéros annuel au tarif préférentiel de 10,00 €

▶ Je joins un chèque de ..... € (*montant total*)

**Libellé à l'ordre de : CDRP21**

### Le certificat médical

#### Attestation

C'est ma **première demande de licence** : je joins un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre datant de moins de 6 mois.

**Je renouvelle ma licence.**

**J'ai répondu OUI à une ou plusieurs questions,** nous vous conseillons de consulter votre médecin en lui présentant le questionnaire rempli pour avoir son avis sur la poursuite de votre pratique.

## Questionnaire de santé « QS-SPORT »

### Préalable au renouvellement de licence

Ce questionnaire de santé vous permet d'évaluer la nécessité d'une consultation médicale pour poursuivre votre activité.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

**DURANT LES 12 DERNIERS MOIS**        **OUI**        **NON**

1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?               

2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?               

3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?               

4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?               

5) Êtes-vous enceinte ?               

6) Fumez-vous régulièrement (tabac, cannabis, autres drogues) ?               

7) Consommez-vous régulièrement de l'alcool ?               

8) Souffrez-vous d'une maladie chronique ?               

9) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?               

**A CE JOUR**        **OUI**        **NON**

10) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) ?               

11) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

Licence Comité FFRandonnée et ses garanties  
Assurance responsabilité civile (RC)  
Assurance accidents corporels (AC)

Pour toute question concernant vos garanties  
d'assurance contactez :

GRAS SAVOYE Tél : 09 72 72 01 19 - ffrandonnee@grassavoie.com  
ou consulter le site ffrandonnee.fr

#### Domaine des garanties

Toutes les activités sportives comprises dans la délégation du ministère des Sports et notamment :

- Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier
- Cheminement sur sentiers balisés ou non et hors sentiers, y compris sur des sentiers possédant des aménagements destinés à faciliter la progression (échelles et mains courantes) et sur la neige, sans limite d'altitude en montagne, à pied, avec raquettes à neige, ski de fond ou marche nordique.
- Le trajet A / R « domicile – lieu de la randonnée » est couvert, en complément de l'assurance automobile obligatoire.
- La participation aux séjours et voyages organisés par la Fédération ou ses structures affiliées.

MAIS SONT EXCLUS :

Les parcours exigeant un matériel spécifique de sécurité à la haute montagne (alpinisme, glacier, via ferrata, escalade)

#### Nature et montants des garanties

##### Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés

- Tous dommages confondus : 20 000 000 €.
- Dommages matériels et immatériels consécutifs résultant d'accident et d'incendie ou dégâts des eaux, hors des locaux permanents : 5 000 000 €.
- Dommages aux biens confiés : 50 000 € (franchise 50 €).

Frais de recherche et de secours : 7 500 €

Défense pénale et recours contre un tiers : 50 000 € (franchise : Néant)

##### Accidents corporels

- Décès (frais d'obsèques) 5000 €.
- Invalidité permanente :
  - jusqu'à 65% : 20 000 €.
  - de 65 à 100 % : versement intégral de 30 000 €.
- Frais médicaux sous déduction des prestations éventuelles d'un régime : 150 % du tarif de remboursement de la Sécurité Sociale
- Prothèses dentaires : 200 € par dent (maximum 4)
- Lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille.
- Autres prothèses : 200 €
- Frais médicaux prescrits et non pris en charge par la Sécurité Sociale :
  - Frais de transport : 1 500 €.
  - Autres frais : 1 500 €.

##### Assurance des dommages matériels :

- Suite à un accident corporel garanti : 600 € dont 200€ pour les lunettes non correctrices (franchise 30 €).
- Assurance des dommages matériels subis par le véhicule (balisage, formation) : 600 € (franchise 30 €).

##### Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que :

- La maladie ou l'accident survient en France métropolitaine ou à l'étranger, entraînant une hospitalisation y compris en ambulatoire,
- Le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et 90 jours consécutifs en France.
- Rapatriement et transport sanitaire (frais réels)
- Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire :
  - 150 € par nuit, dans la limite de 3 000 €
  - Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels)
- Rapatriement du corps (frais réels)
- Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 200 000 €
- Avance de caution pénale à l'étranger : 20 000 €
- Retour anticipé du bénéficiaire : titre de transport

## La licence Comité Côte-d'Or



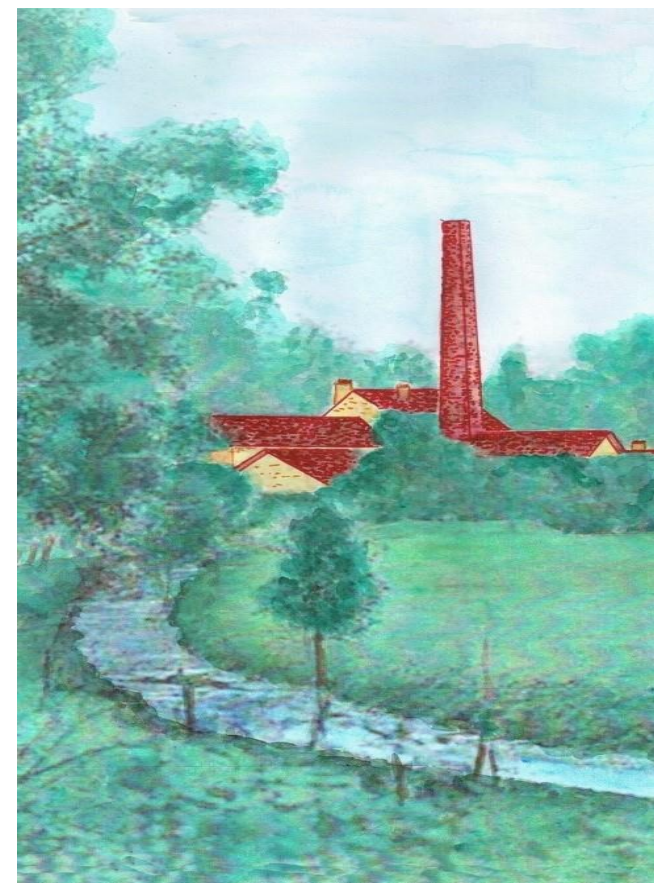
#### Souscrire à la licence Comité c'est :

- Bénéficier d'une **assurance** adaptée en France et à l'étranger.
- **Soutenir la FFRandonnée** dans ses missions de **balisage** et d'**entretien** des **sentiers** de randonnée pédestre.
- Participer aux séjours inter-associatives organisés par le CDRP 21.
- Être informé de l'actualité de la randonnée en Côte-d'Or grâce à la Gazette et au site internet du CDRP 21.
- Bénéficier de **réductions** auprès des partenaires de la FFRandonnée comme Azuréva, Cap France, VTF, VVF, Club du Soleil, Odésia, Touristra, Ternélia, etc.
- Accéder aux formations dispensées aux niveaux départemental et régional :
  - > Stage d'initiation à la lecture de carte et à l'orientation.
  - > Certificat d'animateur de randonnée de proximité
  - > Brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre
  - > Brevet fédéral d'animateur de marche nordique
  - > Formation Santé
  - > Animateur raquettes nordiques

FFRandonnée   
*les chemins, une richesse partagée*  
Côte-d'Or  
9 rue Jean Renoir - 21000 Dijon

# Licence COMITE Côte-d'Or

Bulletin d'adhésion 2023 / 2024



Ensemble, protégeons les sentiers de Côte-d'Or

 Rejoignez  
nous...  
randonnez l'esprit libre